



Focus

Les peintures naturelles

« Color me green ! »

Du « 100% naturel » au « bio » en passant par « éco » et « sans COV », les peintures avancent aussi sur le terrain des produits plus respectueux de la santé des hommes et de la planète. La vague verte touche toutes les couleurs ! On ne s'en plaindra pas.

Mais peut-on avoir confiance en ces produits « écologiques » ou « naturels » ? Les peintures font-elles exception au greenwashing ? Et avant cela : nous faut-il vraiment peindre et acheter des peintures ? Quels risques potentiels représentent-elles ? Tentons d'y voir un peu plus clair...

Simple comme « peinture » !

Par définition, une peinture est « une préparation fluide qui peut s'étaler en couche mince sur toute sorte de matériaux pour former après séchage, un revêtement mince, adhérent et résistant, jouant un rôle protecteur et/ou décoratif ». (Source : www.inrs.fr). Nous voilà bien avancés ! ...mais encore ?

Qu'y trouve-t-on ?

- **Un « liant »** : une substance de base qui va lier les composants et permettre l'accroche au support;
- **Un « solvant »** : qui dissout les différents composants de la peinture et la rend fluide et applicable;
- **Un « pigment »** : poudre colorée qui donne la coloration et l'opacité ;
- À cela s'ajoutent souvent **les « additifs »** (siccatifs, épaississants, biocides, etc.) et les charges, qui remplacent une partie des pigments, souvent chers, et donne à la peinture un aspect et une consistance particulière.

Chacun de ces composants peut ou non avoir un impact sur l'environnement et/ou la santé. Le liant, par exemple, peut être d'origine minérale (argile, silicate, chaux, etc.) ou d'origine synthétique (acryl, vinyl, époxydes, etc.). Autre exemple, le solvant peut simplement être de l'eau. On parle alors de « diluant ». Mais il peut aussi s'agir d'éthers de glycol ou de méthanol, sources de composés organiques volatils (COV), potentiellement dommageables pour la santé.

Un passé coloré d'impacts sur l'environnement...

On vient de loin ! Prenons trois exemples pour voir comment l'industrie de la peinture a choisi ou été forcée d'intégrer des préoccupations environnementales et de santé dans l'élaboration de ses produits.

- **Le plomb.** Le plomb a été utilisé dans la fabrication de peintures. Mais bien qu'il soit interdit depuis 1948, il est encore présent dans d'anciennes couches de peinture de bâtiments anciens. Il est encore aujourd'hui responsable du saturnisme, intoxication atteignant le système nerveux, les reins, le sang et le système digestif.
- **Le PCP et le lindane.** Parmi les additifs les plus dangereux qui ont été utilisés dans les peintures, on trouve le pentachlorophénol et le lindane, deux pesticides cancérigènes et toxiques puissants. Heureusement, aussi interdits aujourd'hui.
- **Les composés organiques volatils (COV).** Ce sont des substances que l'on retrouve dans les solvants de nombreuses peintures. Les émissions de COV concourent à la modification de la couche d'ozone - avec des conséquences sur les écosystèmes - et s'accumulent dans l'air des maisons. Ils représentent l'une des principales sources de la pollution intérieure. La plupart ont des effets potentiels sur la santé : irritations des voies respiratoires, des yeux et de la peau, démangeaisons, maux de tête, fatigue, étourdissements, perturbation du sommeil... Mais ils sont également impliqués à plus long terme dans certains cancers, maladies dégénératives ou allergies. La directive européenne de 2004, en application depuis le 1er janvier 2010, cherche à limiter les émissions de COV, en particulier celles des peintures et vernis.

Peut-on dès lors espérer que les peintures actuelles sont sans danger ? Rien n'est moins sûr...

Certains produits toxiques, irritants ou allergisants entrent encore dans la composition des peintures actuelles et continuent à faire débat : les éthers de glycol, des pesticides et agents de conservation, le propylène glycol et ses dérivés, le méthanol, des résines synthétiques, les hydrocarbures aromatiques, etc. Les nanoparticules ont aussi fait leur apparition dans le domaine des peintures. La transparence et le principe de précaution restent donc de mise !

La vague de greenwashing déferle sur les peintures !

L'industrie de la peinture l'a compris, la tendance est au « vert ». A côté des produits classiques, les fabricants s'intéressent à la niche écologique en proposant des produits à impacts réduits sur la santé et l'environnement.

Quelques exemples... !

«Oxygène», «Eco-Nature», «Environnement», «Payable avec des éco-chèques», «Eco-plus», «Ushuaia», ou tout simplement «Nature», les sous-marques ne manquent plus dans les rayons. Entre greenwashing et vraies améliorations, il n'est pas toujours facile de s'y retrouver. Il y a cependant une réelle avancée, certaines d'entre-elles respectant même les critères de l'écolabel européen.

Ces produits issus de groupes industriels importants concurrencent cependant l'offre de petits fabricants qui se sont efforcés dès l'origine de proposer des produits respectueux de la santé et de l'environnement.

La différence réside parfois dans la transparence de l'information à propos du produit. Là où, globalement, les petits fabricants de peintures donnent un accès libre à la fiche technique du produit sur Internet, il faut parfois chercher longtemps avant de trouver cette information sur les sites des géants de la peinture. Les marques de peintures que l'on trouve dans les négoce de matériaux écologiques proposent pour la plupart des cas un accès libre et direct aux fiches techniques ainsi que la liste des composants des peintures.

Ce que l'étiquette ne nous apprend pas toujours

La transparence de l'information figurant sur l'étiquette est très relative et aussi très variable selon les marques de peintures. Aujourd'hui, il n'est pas obligatoire de mentionner la liste des ingrédients

sur le produit. La fiche technique du produit nous en apprendra plus. Certaines marques les mettent à disposition sur leur site Internet. D'autres sur demande. Les fiches de sécurité sont elles, sauf exception, uniquement disponible auprès des organismes émetteurs de fiche de sécurité. Lorsque vous mettez la main sur la liste des composants, encore faut-il la comprendre. Voici quelques informations pour vous aider à décoder les ingrédients :

Acide acétique ou « anti-calcaire »

A priori du vinaigre ! Probablement l'indication d'une dispersion vinylique à base de polymères d'acétate de vinyle éthylène (PAV-E ou EVA). On peut donc se tromper sur le caractère « naturel » de l'acide acétique !

Acrylate

Indique que le liant est une résine acrylique de synthèse.

Alcool Parfois du méthanol (alcool méthylique), composé chimique non inoffensif.

Alkydes d'huile (de soja)

Résines synthétiques de la famille des polyesters. Fabriqués et modifiés à partir des acides gras du soja. Souvent génétiquement modifiés.

Cire saponifiée ou non

Souvent d'origine chinoise si l'étiquette ne précise pas son origine. Il s'agit de cire d'abeille décontaminée et filtrée, engendrant un déchet industriel important.

Colophane

La colophane est soit issue de l'huile de térébenthine recueillie à partir de la résine du pin du Portugal, soit produite au Brésil, en mélangeant des solvants lourds avec des copeaux de pin.

Essence minérale

Issu du pétrole raffiné (white-spirit).

Glycérine

C'est un retardateur de séchage, assouplissant. Souvent synthétisé par distillation de produits pétroliers.

Isoaliphatique

Produit pétrolier, peu émissif en COV (heptane, hexane ou white-spirit).

Isoparaffine

La paraffine est un hydrocarbure aliphatique saturé acrylique, autrement dit, un dérivé pétrolier.

Latex

Sans mention d'origine naturelle « issu de l'hévéa », le latex fait référence à du styrène butadiène modifié chimiquement. Issu de produit pétrolier.

Méthylcellulose ou cellulose

Epaississant, souvent issu de Roumanie, non problématique.

Résine

Soit d'origine végétale (voir fiche technique), soit d'origine chimique. Utilisée pour la fabrication de matière plastique (résine acrylique).

Source : adaptation d'informations issues de « Matériaux écologiques d'intérieur », Jean-Claude

Mengoni et Manu Mengoni.

Cette liste est loin d'être exhaustive. Aussi, n'hésitez pas à consulter les sites spécialisés renseignés ci-dessous ou encore les pages de la campagne « Les étiquettes sans prise de tête » sur www.ecoconso.be.

Dans la jungle des labels



[Ange Bleu](#)



[Ecolabel](#)



[Natureplus](#)



[NF Environnement](#)

De manière générale, on privilégiera des marques de peintures qui donnent une information complète, transparente et facile d'accès, la fiche technique et la composition en particulier.

Le respect d'un cahier des charges lié à un label (ou équivalent) peut constituer un plus pour le choix d'une peinture. Mais attention, l'absence de label ne permet pas de tirer de conclusions. Les labels ont en effet un coût dans lequel les producteurs de peintures dites « écologiques » n'investissent pas forcément. Le fait même qu'un produit soit vendu dans un négoce de matériaux écologique est une forme de garantie implicite.

Les labels [NF Environnement](#), [Natureplus](#), [l'Ange Bleu](#) et [l'Ecolabel européen](#) sont tous basés sur une analyse du cycle de vie du produit. Ces labels garantissent le respect de critères environnementaux : interdiction ou limitation forte des composants toxiques, COV limités, etc. Ils sont contrôlés par des organismes indépendants.

Le label Natureplus dispose aussi de critères ayant trait à la renouvelabilité des ingrédients, aux caractéristiques écologiques de l'emballage ou encore à la limitation de la consommation d'énergie lors de la production. Intéressant donc.

N'hésitez pas à consulter le site www.infolabel.be ou les sites propres des différents labels pour en savoir plus. Ou encore la brochure interactive « Les étiquettes sans prise de tête » sur www.ecoconso.be.

Je choisis quelle peinture alors docteur ?

- Fabriquons nos peintures maison. A base de chaux et de pigments naturels, elles seront écologiques et économiques ! Un exemple pour une peinture blanche de plafond :
 - Peinture acrylique murale : 19,00 €/L, 12 m²/L c'est-à-dire : 1,6 €/m²/couche,
 - Peinture à l'argile : 10,25 €/L, 8m²/L c'est-à-dire : 1,3 €/m²/couche,
 - Peinture à la chaux prête à l'emploi : 11,80 €/L, 6m²/L c'est-à-dire 1,95 €/m²/couche,
 - Fabrication « maison » de peinture à la chaux aérienne : 11,00 €/25 kg, 150g/m² c'est-à-dire: moins de 0,10 €/m²/couche !
- Privilégions les peintures sans solvant (hormis l'eau), ni-cosolvant ;
- Cherchons les peintures dont les ingrédients sont d'origine minérale et/ou végétale ;
- Préférons les peintures dont la teneur en COV est la plus faible possible, voire nulle ;
- Evitons les peintures contenant des métaux lourds ou plus de 1% d'additifs (fongicides, épaississants, fixateurs, dispersants, anti-UV, ignifuges, siccatifs) ;
- Optons pour des peintures perméables à la vapeur d'eau et hygroscopiques, qui ont une capacité de régulation de l'humidité de l'air intérieur ;
- Privilégions les peintures biodégradables ;
- Privilégions les peintures des négoce de matériaux écologiques et/ou labellisées : Natureplus, Ange Bleu, NF Environnement, Ecolabel européen.

Les peintures et vernis, un secteur dont il s'agit de ne pas être dupe afin de prendre de belles (et saines) couleurs pendant l'été !

[Réagissez à cet article !](#)

Sources et pour en savoir plus :

- www.caseo.fr
- www.dotapea.com
- www.reptox.csst.qc.ca
- www.inrs.fr
- www.afsset.fr
- www.infolabel.be
- Jean-Claude Mengoni et Manu Mengoni, « Matériaux écologiques d'intérieur », Terre Vivante, 2009.
- Dossier Peintures écologiques, La Maison Ecologique, N°57, 2010.
- La brochure « Les étiquettes sans prise de tête », www.ecoconso.be
- Fiche-conseil n° 72 - [Peinture, environnement et santé](#)
- L'article [Comment faire une peinture à la chaux?](#)
- L'article [L'argile : pour quel travaux l'utiliser?](#)

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Source URL: <https://www.ecoconso.be/content/les-peintures-naturelles>